

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 Avril 2015

Elus présents : Mmes BADET Caroline, BERTHIER MAITRE Maire-Pierre (arrivée à 18h40), BILLOUX Nathalie, BOUDOT Claudine (arrivée à 20h00), GAUVAIN Brigitte, KUROWSKI Chantal

MM BARNET Roland, CARTON Gérald, FENEON Pierre-Yves, GENEVOIS Guy, JACOB Guillaume, KOSTINE Mickaël, MICHEL Claudius,

Elus excusés : Mme BARREAU Géraldine procuration à BILLOUX Nathalie
Mme CALLIER Marie-Thérèse procuration à KUROWSKI Chantal
Mme SULAREC Isabelle procuration à BADET Caroline
M. DESCHAMPS Christophe procuration à GENEVOIS Guy
M. DUTARTRE Cyril procuration à JACOB Guillaume

Elu absent : M. SARRAZIN Antoine

Secrétaire de séance : M. Pierre Yves FENEON assisté de Mme BOIREAUD Evelyne, Secrétaire Générale de Mairie.

1°) Le compte-rendu de la séance du 6 Mars 2015 est adopté à l'unanimité après la modification suivante : l'alinéa 20 est remplacé par : « M. PY FENEON demande où en est la rénovation de la tombe actuellement effondrée de Georges PANDROT, né à Perrecy le 24 Avril 1882 et mort pour la France le 10 Octobre 1916 : réponse lui est faite que demande de restauration à été faite au marbrier. »

2°) Le Maire accueille M. Dominique CORDELIER de l'Agence Technique Départementale qui vient présenter à l'Assemblée, le bilan énergétique des bâtiments communaux sur la période de 2011 à 2013.

Arrivée de Marie Pierre BERTHIER-MAITRE à 18h40.

M. CORDELIER rappelle la méthode utilisée pour effectuer ce bilan : intégration dans un logiciel des données chiffrées de toutes les factures d'énergie relatives aux bâtiments communaux après avoir défini, pour chaque site, les utilisations exactes de chacune des énergies consommées. Ce travail a été réalisé en liaison avec Mme BOIREAUD, la Secrétaire Générale depuis 2006.

Dans une 1^{ère} partie il présente les sources d'énergie existantes à ce jour ainsi que leur pérennité tant au niveau mondial que national.

La 2^{ème} partie est consacrée aux émissions à effet de serre et leurs conséquences sur le réchauffement climatique de la planète.

La dernière partie est le bilan énergétique des bâtiments communaux dans lequel on découvre que 4 bâtiments sont « énergivores » : la Salle Robert Delès, les écoles, la Salle Lucien Chapuis. Ces derniers sont également producteurs de gaz à effet de serre et impactent fortement le bilan communal tant au niveau financier qu'au niveau énergétique.

Un débat s'ensuit durant lequel des idées apparaissent : sensibilisation des occupants de ces lieux (associations, enseignants, élèves...) et pourquoi pas facturation des consommations d'énergie en sus du prix de location pour la Salle Delès.

3°) Le Conseil Municipal prend acte, sans observations, des décisions prises par le Maire, au titre de ses délégations en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (cf. annexe 1)

9°) Le Maire donne lecture d'un courrier de JL DUCERF reçu le 7 Mars dernier portant sur ces projets d'aménagement du Site du Prieuré :

- Création de la maison médicale dans la parcelle récemment achetée par la Commune, rue Masclary,
- Création d'un hôtel dans le bâtiment A du Prieuré en liaison avec la CUCM
- Déplacement du Musée du Narthex dans le bâtiment B du Prieuré en liaison avec l'Ecomusée

Ces idées sont reconnues intéressantes par les membres de l'Assemblée mais peu réalisables dans la conjoncture actuelle pour une petite commune comme la nôtre surtout depuis le resserrement financier de la CUCM au niveau des budgets touristiques et culturels.

10°) B. GAUVAIN souhaiterait qu'une réflexion sur la réhabilitation du centre-bourg se mette en œuvre sur la base des conseils qu'elle a trouvés dans la brochure « Réhabilitation des centres villes et villages » des Cahiers de la Construction Durable en Bourgogne de Décembre 2014.

11°) B. GAUVAIN pense que le projet de maison médicale tel qu'il a été étudié par la Municipalité n'est peut être pas d'actualité lorsque l'on voit qu'il n'y a plus de dentiste et de kinésithérapeute à Perrecy.

Elle demande quel est l'organisme, s'il existe, qui peut gérer ces problèmes de recrutement et de formation de praticiens.

MP BERTHIER-MAITRE lui répond que l'implantation des maisons médicales dépend de l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui valide ou non les projets des professionnels de santé.

Le Maire indique que ceci a été fait en la SISA « Maison médicale de Perrecy » constituée par nos professionnels de santé, et qu'en ce qui concerne le dentiste, ce dernier est en maladie et continue de payer son loyer du cabinet dentaire et pour ce qui est du kinésithérapeute, ce dernier a cessé son activité pour cause de retraite et recherche un repreneur.

M. KOSTINE précise que pour attirer des professionnels de santé dans nos campagnes, il faut que des structures modernes existent et c'est le pourquoi du projet municipal.

12°) Le Maire donne lecture d'un courrier émanant du Réseau Education Sans Frontières (RESF) Bassin Minier de Montceau reçu le 7 Mars dernier portant demande de relogement et/ou d'aide financière pour les familles demandeuses d'asile qui vont devoir quitter les logement du CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile).

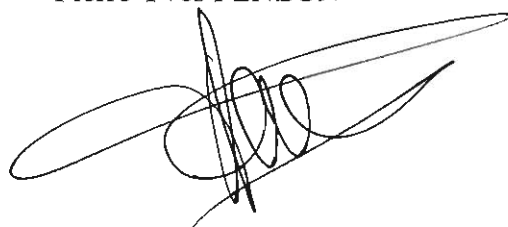
Cette demande bien que justifiée, ne peut hélas trouver réponse sur notre territoire : pas de logement à proposer et peu de moyens financiers.

13°) G. JACOB s'étonne des travaux de pose de nouveaux câbles aériens qui viennent d'être effectués Rue du Bois Simon alors que les poteaux qui supportent ces réseaux y sont en mauvais état et qu'une gaine souterraine existe.

Le Maire répond qu'il essaiera de contacter France Télécom.

La séance est levée à 20 h 50.

Le Secrétaire de Séance,
Pierre Yves FENEON



**Information du Conseil Municipal
sur les décisions prises par le Maire
en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.**

9 Mars 2015 :

- Vente de la concession 238 du Carré D du cimetière à Mme Jeanne DUMONT pour 50 ans

12 Mars 2015 :

- Vente de la concession 239 du Carré D du cimetière à M & Mme POMMEROLLES Constant pour 50 ans

9 Avril 2015 :

- Signature avec GDF Suez du contrat de renouvellement d'abonnement gaz pour le chauffage du logement 1 du bâtiment A du Prieuré, pour un an.

Répartition des subventions
imputées aux articles 657362, 65738 et 6574
du B.P. 2015

ARTICLE BUDGETAIRE	ASSOCIATION	SUBVENTION 2015
657362		
	C.C.A.S.	6 443.00 €
	Total de l'article 657362	6 443.00 €
65738		
	Autres Ecoles Spécialisées	37.60 €
	C.I.F.A. Mercurey	36.60 €
	D.D.E.N.	36.00 €
	Foyer Elèves CES Sanvignes Exceptionnelle	40.00 €
	Total de l'article 65738	150.20 €
6574		
	Coopérative scolaire Maternelle "Arbre de Noël"	356.70 €
	Coopérative scolaire Maternelle "Extra scolaire"	1 168.50 €
	Coopérative scolaire Maternelle "Sortie pédagogique"	403.00 €
	Coopérative scolaire Elémentaire "Arbre de Noël"	748.20 €
	Coopérative scolaire Elémentaire "Extra scolaire"	2 451.00 €
	Coopérative scolaire Elémentaire "sortie pédagogique"	973.00 €
	A.D.I.L.	113.00 €
	A.M.R. (Auto Moto Rétro Perrecycoise)	100.00 €
	A.P.I.E.	15.24 €
	A.S.P. (Foot-Ball Perrecy)	1 000.00 €
	Amicale des Pompiers Perrecy-Génélard	220.00 €
	Amicale Laïque	450.00 €
	Amicale Laïque pour la Fête de l'Enfant	800.00 €
	Amis de Perrecy	150.00 €
	Ass. Sportive EREA de Charnay les Mâcon	11.50 €
	Association pour la Restauration de l'Eglise	100.00 €
	Batterie Fanfare de Génélard	100.00 €
	Club de l'Amitié	150.00 €
	Comité agricole de Toulon s/Arroux	34.00 €
	Comité des Fêtes de Rozelay	270.00 €
	Comité des Fêtes Perrecy	1 000.00 €
	F.N.A.C.A.	180.00 €
	Femmes Actuelles	80.00 €
	Fondation du Patrimoine	100.00 €
	Joyeuse Pétanque	168.00 €
	Joyeuse Pétanque Exceptionnelle pour ses 50 ans	100.00 €
	Judo Club	800.00 €
	Montceau Triathlon	40.00 €
	Musique de Perrecy (Planète Chansons)	100.00 €
	Part° aux séjours en Centres Aérés associatifs extérieurs	120.00 €
	Pétanque de Rozelay	48.00 €
	Prévention Routière	42.00 €
	Remueménings	70.00 €
	Route Buissonnière	100.00 €
	Société de Pêche	300.00 €
	SPA de Montceau	50.00 €
	Tennis Club de Génélard-Perrecy	180.00 €
	Uldra'Carp	48.00 €
	Total de l'article 6574	13 140.14 €
Total général des subventions attribuées		19 733.34 €